

**Conditions:**—L'Année paraît tous les jours; le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre à l'avance.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES 1<sup>re</sup> CLASSE

DE 1830—Doit se tirer par suite de la Bourse, Samedi 10 Juillet.

PROSPECTUS.—

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 3,000	3,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,400	1,400
1 " " 1,200	1,200
1 " " 1,008	1,008
1 " " 500	500
6 " " 300	3,000
6 " " 200	1,200
156 " " 50	7,800
156 " " 30	4,680
624 " " 8	4,992
7800 " " 4	31,200

8,760 Lots \$73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 : 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restent au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis au jusqu'à 30 inclusive sont, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e et 4e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés, aura droit à...

**Le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés, auront droit à...**

- No. 1, 3 et 4 ... 3,000
- 2, 1 et 3 ... 1,800
- 3, 1 et 3 ... 1,400
- 3, 1 et 2 ... 1,200
- 6, 2 et 1 ... 1,008

**Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à...**

- Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à ... 300
- Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à ... 200
- Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, auront chacun droit à ... 50
- Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>, auront chacun droit à ... 30
- Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à ... 8
- Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à ... 4

**Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui s'en est obtenu.**

**Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et s'il y a lieu à la déduction ordinaire de 15 pour cent.**

Tous les ordres, francs port, sont exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

**Prix des Billets.**

Entier \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

**Toile d'Allemagne.**

200 pièces d'indienne ; 600 do. Estampilles de 25 Lb. Bretagne, ayant droit au drawback à vendre par W. & J. MONTGOMERY, No. 46, rue de la Halle, le 10 mai—12

**Le sousigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. ; les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Sault. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans l'endroit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.**

22 mars—1m L. FOUCHER.

**A VENDRE—** Environ soixante-cinq quintaux de SALS-PAREILLE, venant de l'Empire par la goëlette Maria-Venancia, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12 RAMON PLANAS.

**A VIS—** La personne qui a acheté un ot de BOIS DE CAMPECHE, vendu il y a peu de jours par la Corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

**COUR DE PAROISSE—** Pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, 18 Juin 1830.—Présent l'hon. James Pitot—Avant désiré le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 24 de Juillet prochain, au Palais National, à 10 heures de l'après-midi. Et est de plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion, toutes les poursuites soient et le soient cessées. Pour copie conforme.

S. BLOSSMAN, Greffier. 19 Juin—12

**VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :**

- 10 Balles Brin jaune pour moustaquire ;
- 4 Do. Coutil fil de coton ;
- 4 Do. Leintine pour pantalons et vestes ;
- 12 Do. Fil de Monnes ;
- 20 Do. Laines assorties ;
- 4 Boucarts Fil à Seine, pour emballage ;
- 4000 Caisnes do.
- 500 Do. Blanc do.
- 25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Grave ;
- 20 Pipes Eau-de-vie de Cognac ;
- 100 Caisnes Liqueurs assorties ;
- 100 Do. Prunes à l'Eau-de-vie ;
- 80 Do. Sardines à l'huile et crues ;
- 15 Mottes Eau-de-Cologne ;
- 12 Caisnes Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferremens ;
- 25 Barils Café de St. Jago de Cuba. etc. etc 2 mrs.

**MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.**

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

**JOHN LONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de porter, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.**

N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnement des familles.

11 mai—1m

**CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Charriot, et en caisses, quarts de caisse, demi quart, &c. par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT**

**Est partie marronne de chez la voussignée, depuis trois semaines, une negresse nommée LUCIE, âgée de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, mesure anglaise, ayant une belle figure, parlant anglais et français. Elle a été vue dans le faubourg St. Marie, il y a quelques jours. Celui qui l'arrêtera est prie de la conduire à sa maîtresse ou à la greffe.**

18 Juin—3 Far. PEAULT.

**COUR DE DISTRICT—** Jeudi 10 Juin 1830. Thos. B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. K. Buchanan, avocat des ayudés des créanciers de l'insolvable ; il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés des dits d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.

JNO. L. LEWIS, Greffier. 12 Juin—3

**A VIS—** La société qui a existé entre les sousignés, sous la raison de BRAD & Co., s'est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

J. BRAUD, D. St. VILME.

**Le sousigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.**

12 Juin—3 D. St. VILME.

**PARTIS marrons de la demeure du Di Fortneau, située paroisse St. Charles (rive gauche de la fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant.**

**Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays, parlant anglais et français, ayant une cicatrice au-dessus de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.**

**Le mulâtre RENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et élevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais ; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.**

Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les conduira à la geôle, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.

9 Juin—5

**A VIS—** La société verbale qui existait entre Mr. Louis Chauveau et les sousignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Durou & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau ; les sousignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Durou & Cie. ne doit rien.

Nlle. Orléans, le 31 Mai 1830.

JEAN DUFOUR, J. P. DESBOIS, 1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

**\$ 10 de récompense.**

**PARTI marron de chez le sousigné, le griffe ou mulâtre foncé, nommé HENRY NOE, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 6 pieds, mesure anglaise, ayant les cheveux courts comme un indien, parlant anglais et très peu français, ayant l'œil droit malade. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.**

Les capitaines de navires et autres propriétaires de navires, au dit esclaves, sont priés de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute rigueur des lois.

C. NAGEL, Rue Toulouse. 17 Juin—4

**COUR DE DISTRICT—** P. B. Laroche et autres, vs. Piars Derbigny.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 9 Juillet, à une heure de l'après-midi, un LOT DE TERRE situés dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11-pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 114 pieds de profondeur, de la rue de la Levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11-pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi dans le dit procès.

25 Juin—3 W. MORGAN, Greffier.

**ATTENDU** que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Félix d'Armas, notaire public, le 31 Mai 1828, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs ou au plus grande partie d'iceux, a été vendu par feu Mr. Pierre Derbigny le défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat ;

Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquent de remplir leur dit engagement ; les demandeurs ont requis le séquestre de la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1828, par Mr. Joseph Pilié, voyer de la ville ; l'original du quel plan est annexé à l'acte notarié susdit.

Une copie de ce plan est affichée au café de la bourse d'Hewlett, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant :

- 1o. La portion désignée par la lettre A, formant encoignure des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph ; 112 pieds de face à la rue Lafayette ; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walden par une ligne de 112 pieds 11-pouces, parallèle à la rue de la nouvelle levée, et dans le fond par une ligne de 130 pieds parallèle à la rue St. Joseph.
- 2o. La portion B formant encoignure aux rues St. Joseph et Lafayette et faisant face à la portion A ; ayant même mesure, 106 pieds 11-pouces de face à la rue St. Joseph ; 112 pieds de face à la rue Lafayette ; séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 112 pieds 11-pouces parallèle à la rue de la Nouvelle Levée, et dans le fond par une ligne de 111 pieds 11-pouces parallèle à la rue St. Joseph.
- 3o. La portion C formant encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant même mesure, 106-pouces de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6-pouces de face à la rue des Tchéouptoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6-pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

L. MOREAU, D. SEGHEIS, Avocats de P. Laroche et de C. Laroche, les demandeurs dans le procès ci-dessus mentionné. 28 Juin—3

**LES** sousignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de Jean Dufour & Desbois ; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR, J. P. DESBOIS, 1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

**A VENDRE.**

**Une superbe Barouche** faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 230, dans la cour.

17 Juin—2

**D. St. VILME.**

Rue St. Pierre, numéro 127. (Entre Dauphine et Bourbon)

**TIENT** constamment de la BIÈRE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucades, barils et bouteilles ; ainsi, que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses.

13 avril—

**A VIS—** Mr. B. MONTREUIL ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry Comy, Missouri, les parents qui doivent porter la pension et les comptes des enfants qui sont dans le dit collège, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui désireraient avoir des renseignements sur cet établissement, de s'adresser également à lui.

Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invités à faire connaître leur charge d'affaire à la Nlle.-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.

J. M. ODIN, Président. 21 Juin—6, 2 ps.

**AVIS—** AUGUSTIN JENFREAUX, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Mangny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désireraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulaion et cuire les fonds de cistone, même avant que leur temps soit fini ; il acquiesce non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinerie propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes se trouveraient avariées, (tels que ceux que j'emploie chez Mr. Bienvenu et autres, l'année que les oranges furent gelées.)

Le sieur JEANEREAUX désireait trouver une personne établie dans le commerce, qui voulait s'associer ; elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de cistone, &c. ainsi que de la vente.

20 Juin—21c.

**PHANOUX** Panacée de Swaim.

25 Juin—3



### Panacée de Swaim.

32 la Bouteille.

**Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.**

Cette Panacée a acquies une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, n'ayant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cas particuliers. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des vicères chroniques de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération ; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les vicères au larynx, au nez et au gosier, les amouillonnements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsideré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies d'utérus, tendait à les caractériser comme les maladies d'utérus sont attaquées, produisant les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament ont voulu l'approbation et les éloges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

**CERTIFICATS.**

**Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pensylvanie, chirurgien et professeur de chirurgie à Alma House, 27<sup>e</sup> Infirmerie, &c. &c.**

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de vices syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

**Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c.**

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, M. D.

**Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pensylvanie, pendant quarante-cinq ans.**

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégoir, et d'avoir été le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très-utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, M. D.

**Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue l'un effet semblable.**

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots : "Swaim's Panacée—Phila.", fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le hochon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire, Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS, Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—5m

**GUILLAUME** à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité ; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissants et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.

4 mai—30f.

**FROMAGE DE GOSHEN.**

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN, 23 mai.

**ACADEMIE D'ESCRIME**

**Le Sieur ANTOINE GENTIL**, ancien professeur de l'Académie d'escrime, du Collège militaire de St. Cyr à Versailles, à l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—6.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**L. DE SÉZANNES** a transporté sa demeure du No. 73 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 Juin—6

**HUNDRED THOUSAND Havana Segars**, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c. Ap 27—5 RACHE CONSTANT

**DEMANDE D'UN OUVRIER.**

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

**VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajass de Bordeaux.**

40 Tierçons vinaigre blanc 1<sup>re</sup> qualité,  
75 caisses fruits à l'eau de vie,  
25 do. liqueurs supérieures,  
D'importations antérieures.  
200 boques. vin de Bordeaux,  
14 pipes eau de vie de Cognac,  
70 barils do. blanche, 5<sup>me</sup> preuve  
600 caisses vin rouge et blanc,  
25 caisses de ligues assorties,  
10 do. brin jaune pour moustaquire,  
3 do. coutil fil et coton,  
10 do. fil de rennes,  
15 matras eau de cologne,  
4 ballons écritures en liège,  
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—60

### Drogues et Médécines EN Gros et en Détail.

Les sousignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MÉDECINES supérieures, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. BOURCIER & C<sup>ie</sup>, Rue des Tchéouptoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de Médécine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargeront aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande exactitude toutes celles qu'on veut bien leur confier.

### MONTRE VOLÉE

Il a été volé à bord du navire *Alyce*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boîtier, numérotée 10023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cadret en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

### A VENDRE.

Un TERRAIN situé au faubourg Le Coussé, encoignure des rues Erato et Pritanée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long sur 24 de large ; composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un puits, un hangar, un fourneau et alambic, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds carré.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Hewlett, par T. Mory, encaisier. Le dit terrain a 60 pieds de face sur 150 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m

### Chausures du Nord.

Les sousignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-beau assortiment de Chaussures de 1<sup>re</sup> qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

9 Juin—1 G. ARRAIZA & Co.

**COUR DE PAROISSE** pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 8 Juin 1830—Présent l'hon. James Pitot—Salomon Audler contre ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers ; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Egr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus,

Thos. S. KENNEDY, Greffier. 9 Juin—12

**ACADEMIE D'ESCRIME**

**Le Sieur ANTOINE GENTIL**, ancien professeur de l'Académie d'escrime, du Collège militaire de St. Cyr à Versailles, à l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—6.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**L. DE SÉZANNES** a transporté sa demeure du No. 73 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 Juin—6

**HUNDRED THOUSAND Havana Segars**, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c. Ap 27—5 RACHE CONSTANT

**DEMANDE D'UN OUVRIER.**

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

**H. PARIZOT**, Luthier et Facteur de Fortepiano rue d'Orléans, No. 20—Continue comme par le passé, à se livrer à toute espèce de réparation d'instrumente musicale. Il accorde aussi le piano ; soit par abonnement, et se charge de transporter et de réparer les instruments de musique, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire.

12 Juin—15